La ministre de la Culture demande la démission de Mathieu Gallet, le président de Radio France condamné à 1 an de prison avec sursis pour favoritisme

16/01/2018 à 13h39

« Les dirigeants d'entreprises publiques ont un devoir d'exemplarité. Un dirigeant d'entreprise publique condamné pour favoritisme, ce n'est pas une situation acceptable, déclare la ministre de la culture Françoise Nyssen au Monde, mardi 16 janvier. Il appartient à l'intéressé d'en tirer les conséquences, ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel, légalement compétent. » Ces propos durcissent fortement la ligne du gouvernement, qui demande désormais indirectement le départ de Mathieu Gallet : l'ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel a été condamné à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende, lundi 15 janvier.



L’actuel président de Radio France était jugé pour « favoritisme », soupçonné d’avoir commandé environ 400 000 euros de prestations à deux sociétés de conseil sans avoir respecté les règles des marchés publics, lorsqu’il présidait l’INA, entre 2010 et 2014.

Le Monde